

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2020/045

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

Date de la Convocation

05.11.2020

Date d'Affichage

19.11.2020

Objet de la Délibération

Admissions en non-valeur de
produits irrécouvrables.

L' an deux mille vingt, le douze novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, RANCHET, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA.

Absents : M. Loubeau

Mme VITRICE procuration à Mme Degeilh,

Secrétaire : M. SUC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Trésorerie de Saint-Lys n'ayant pas pu recouvrer des titres émis sur les exercices précédents, celle-ci demande leur admission en non-valeur sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide l'admission en non-valeur des sommes détaillées à l'état de la liste 4251060212 pour un total de 2 636,90 euros, à mandater comme suit :
 - Au compte 6541 pour 2 469.15 €
 - Au compte 6542 pour 167.75 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich



(Handwritten signature in blue ink)